



# Ville de CHAMPHOL

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers  
en séance : 21

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de Votants : 27

## Délibération n°2024-049 du Conseil Municipal du 26 juin 2024

### ANNULE ET REMPLACE SUITE A ERREUR MATERIELLE.

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 26 juin 2024 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire.

Etaient présents :

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,  
Madame Florence GOUSSU, Monsieur Ludovic BOIREAU Madame Elodie TAILLANDIER, Monsieur Jacky STIVES, Madame Mathilde FOURNY, Monsieur Rémy LOUVET Adjoints,  
Messieurs Alexandre BENETEAU , Laurent SINAPAH, Patrice PITHON Conseillers Municipaux Délégués.  
Mesdames Myriam LODI, Lucile DE MAUPEOU D'ABLEIGES, Victoria BERZHANOVSKAYA,  
Evelyne GUERIN, Sylvie RIVAUD, Martine DEGRAIN , Conseillères Municipales  
Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Patrick GOMPLE, Florian BRETON, Jean de MONTCHALIN, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia SOUVRE donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU  
Monsieur Jack LODI donne pouvoir à Monsieur José CARDOSO  
Madame Edwige VARILLON donne pouvoir à Madame Myriam LODI  
Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacky STIVES  
Madame Corinne FOSSET donne pouvoir à Monsieur Daniel VIDY  
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur Florian BRETON

Secrétaire de séance : Madame BERZHANOVSKAYA Victoria.

Date de la convocation du présent Conseil municipal : Jeudi 20 juin 2024.

## A / FINANCES

D2024-049 – Bilan annuel 2023 des acquisitions et cessions immobilières.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20240626-D2024-049BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024  
Publication : 04/07/2024

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales appelant le conseil municipal à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2023, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Vu qu'aucune acquisition n'a été réalisée au cours de l'année 2023.

Vu la réalisation de la cession suivante pendant l'année 2023 :

CESSION OPEREE PAR LA COMMUNE							
BIEN					CESSION		
Adresse	Référence cadastrale	Superficie	Nature	Acquéreur	Date de l'acte	Notaire	Montant
Local 2-4 rue du Pigeon Voyageur 28300 CHAMPHOL	Section AD N°293 et 295	00 ha 12 a 80 ca	Un cabinet dentaire	SCI LABAN & TISON	06/10/2023	Maître Nicolas de BAUDUS de FRANSURES « ALTER EGO NOTAIRES »	210 000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan annuel 2023 qui sera annexé au compte administratif 2023.



Le Maire

  
Etienne ROUAULT